

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

PLÉRIN, LE 13 DÉCEMBRE 2022



COMMUNAUTÉ 360

UN NUMÉRO VERT GRATUIT POUR LES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP ET LEURS AIDANTS DANS LES CÔTES D'ARMOR

Le Département des Côtes d'Armor, la Maison départementale pour les personnes handicapées, l'Agence Régionale de Santé Bretagne et Handicap 22 s'associent pour accompagner les personnes en situation de handicap et leurs aidants grâce à la signature d'une convention, dite Communauté 360, et la mise en place d'un numéro vert, le 0 800 360 360.

Le 0 800 360 360 est un numéro national qui renvoie sur des équipes territoriales composées des acteurs locaux, notamment associatifs, impliqués dans l'accompagnement des personnes handicapées. Ces « communautés 360 » mettent en commun ressources et capacités d'innovation pour proposer des solutions d'accompagnement adaptées à chacune et chacun.

« Le parcours des personnes en situation de handicap est long et complexe. La Maison départementale des personnes handicapées est à juste titre identifiée comme un acteur central, mais son rôle se limite à l'ouverture de droits. La mise en œuvre de ceux-ci suppose une orientation et une aide aux démarches vers la multitude d'acteurs dans les secteurs de l'emploi, l'accompagnement médico-social, le logement... Le numéro national permettra d'améliorer l'orientation des usagers et de leurs aidants dans la démarche quel que soit le type de demande », explique Véronique Cadudal, vice-présidente du Département déléguée à l'Autonomie.

Une plateforme d'écouterants nationaux est également en place. Elle assure une continuité de service 7j/7 et 24h/24, c'est à dire au-delà des horaires sur lesquels les équipes territoriales sont disponibles. Ainsi, en toute circonstance et à tout moment, le service assure écoute et relai aux appelants.

La communauté 360 des Côtes d'Armor a été mise en place par l'ARS Bretagne et le Département, en étroite collaboration avec la MDPH et Handicap 22. Ensemble, ils ont défini des objectifs généraux respectant le cahier des charges national, en prenant en considération les besoins et les réalités du territoire.

« L'objectif est de répondre à toutes les questions en lien avec la santé, l'accès à la culture et aux loisirs, au sport, à la scolarité, à l'accompagnement au domicile ou aux besoins d'accueil en établissement... Ce pour les personnes en situation de handicap et comme pour leurs aidants. La Communauté 360 renforce les organisations partenariales selon les bassins de vie (organismes gestionnaires médico-sociaux, organismes de droit commun dont les institutions publiques, collectivités territoriales, MDPH, acteurs de l'insertion, de la culture, et associations représentatives des personnes et des proches aidants). Elle assure la promotion du pouvoir d'agir des personnes en situation de handicap », précise François Négrier, directeur départemental des Côtes d'Armor de l'Agence régionale de santé Bretagne.



« La communauté 360 des Côtes d'Armor est particulièrement engagée dans le principe de prévention auquel nous invite ce nouveau dispositif. Il s'agit bien ici d'un changement de vision pour combler les angles morts de notre système : les personnes sur listes d'attente, les personnes isolées à domicile, les proches aidants ayant besoin de soutien, personnes ayant besoin ponctuellement de recourir à un accompagnement médico-social... Ce public et celui concerné par une problématique du « non-recours » bénéficiera en Côtes d'Armor d'une attention accrue », souligne Adeline GULEFUCCI Présidente de l'association Handicap 22.

« Pilotés en 2021 par l'État, les travaux associant plus de 125 personnes de 18 départements ont permis de formuler des propositions d'évolution du modèle 360 à partir de bonnes pratiques dans les territoires. Moins d'un an après, les acteurs des Côtes d'Armor enrichissent ainsi la vision départementale à 360 degrés dans ce département avec la signature d'une convention d'engagement qui associe l'ensemble des acteurs et dont l'ambition est d'apporter des réponses à des difficultés qui perdurent. Ensemble, nous devons pouvoir innover pour répondre aux aspirations des personnes », conclut Bernard Musset, Sous-Préfet de Dinan en charge du handicap.

UN POINT D'ENTRÉE NATIONAL, DES SOLUTIONS DE PROXIMITÉ

Comment ça marche ?

1. L'utilisateur compose le numéro unique national **0 800 360 360 (appel gratuit)**
2. L'appel est directement basculé vers un coordinateur situé dans les Côtes d'Armor
3. Le coordinateur assure une écoute attentive des besoins et construit avec l'appelant une solution qui reprend l'expression de ses choix de vie et favorise l'exercice d'une citoyenneté pleine et entière. Il mobilise pour cela toutes les compétences des acteurs de l'accompagnement volontaires du territoire. Suivant la demande, un conseiller spécialisé recontacte l'appelant, ou une rencontre avec un professionnel est programmée.



Pour l'ensemble du département

0 800 360 360

Numéro gratuit



Les membres de Handicap22



CONTACTS PRESSE

Direction de la communication

Marion Sevenier

marion.sevenier@cotesdarmor.fr

02 96 77 69 55

07 64 70 03 83